

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

EN VISIO-CONFERENCE DU 10 FEVRIER 2021 A 20H00

PRESENTS :

Les membres du comité directeur ont été élus par l'assemblée générale du 06/02/2021, présidé par Maurice GORET, élu président lors de cette même AG.

<i>Prénom</i>	<i>NOM</i>	<i>Présent ? Excusé ? Non-excusé ?</i>
Olivier	BAILLY	Présent
Jean-Pierre	CHATAIGNER	Présent
Catherine	CHERET	Présent
Pascal	CHERET	Présent
Didier	CIRET	Présent
Simon	COLLIN	Présent
Mathieu	FAVRELIERE	Présent
Maurice	GORET	Présent
Patrick	HOCHAT	Présent
Thierry	NONCLERCQ	Présent
Sébastien	ROGALA	Présent
Jean-François	ROSIER	Présent

Ordre du jour :

- Tour de "table" rapide de présentation de chacun
- Mission d'un comité départemental au sein de la FFESSM
- Constitution du bureau
- Taches urgentes à faire
 - ✓ Déclaration préfecture
 - ✓ Banque (Coordonnées bancaire, signatures ; quelles signatures)
 - ✓ Adresse postale du CODEP et boîte aux lettres
 - ✓ Local sur Châteauroux
 - ✓ Tampons
 - ✓ Dossier de subventions
 - ✓ Pont des piles (RV syndicat mixte, convention SM/CODEP; CODEP/Clubs, Adhésions, précision)
 - ✓ Planning des premières actions
 - ✓ Première réunion CTD
 - ✓ Relance commission BIO/Env
 - ✓ Adresses mail / site / VPDIVE ...
- Taches à mener avant l'été
 - ✓ Stage recyclage TIV (en cours)
 - ✓ Planning CTD (P4, E1, TIV, EH1, MPC, préparation rentrée 2021)
 - ✓ Rencontre interclub au pont des piles (Juin ?)
 - ✓ 24 heures de la plongée pour septembre /octobre
 - ✓ Définir des actions de base pour la bio/env.
 - ✓ Préparation sortie bio/env jeunes avec la commission régionale
 - ✓ Matériel CODEP (ex analyseur d'air ?)
 - ✓ Autre action de promotion
- Prochaines réunions

1) TOUR DE « TABLE » ET MISSION DUN COMITE DEPARTEMENTAL DE LA FFESSM

Présentation de chaque membre du bureau.

Rappel par le président du rôle et des domaines d'action d'un CODEP :

- Le rôle d'un organisme déconcentré d'une fédération découle du code du sport (parfois encore appelée loi sur le sport) qui définit les règles de fonctionnement d'une fédération délégataire.
- Un Comité Départemental représente et défend, dans son ressort territorial, l'image, le projet et les intérêts de la FFESSM auprès de ses membres, des institutions et plus généralement du public. Il est garant de l'intérêt des clubs et des activités de la FFESSM. Il est le maillon de la chaîne verticale reliant le pratiquant à la fédération nationale. Les autres maillons sont les différents Clubs et SCA de plongée du département, en aval, et le comité régional en amont.
- D'une manière générale, un Comité Départemental est chargé de développer et de favoriser au sein du département par tous les moyens appropriés sur les plans sportif, artistique, culturel ou scientifique la connaissance, l'étude et la protection du monde et du patrimoine subaquatique, le respect de l'environnement ainsi que la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques ou connexes dans le respect du code du sport et des règlements fédéraux. Il développe et coordonne les formations de cadres, les compétitions départementales, la promotion des activités, la mutualisation des moyens.
- Il est administré par un comité directeur (CODIR) dont les membres sont élus par l'assemblée générale des clubs et SCA fédéraux du département à jour de leur cotisation. Au sein de ce CODIR sont élus notamment un Président, un Président adjoint, deux vice-Président, un Secrétaire, un Secrétaire adjoint, un Trésorier, un Trésorier Adjoint qui constituent le bureau. Ils sont élus pour un mandat de 4 ans (olympiade). Le CODIR assure la logistique nécessaire à la bonne marche du Comité.
- Maurice précise que les subventions ne peuvent pas aller du CODEP vers un club en particulier, sauf s'il s'agit d'une action mutualisée au sein du département. Ainsi, pour pouvoir prétendre à une subvention, une activité subaquatique d'un club doit impérativement être ouverte à l'ensemble des pratiquants des différents clubs du CODEP et avoir été inscrite dans un calendrier départemental (directement auprès du CODEP ou par le biais d'une commission si elle existe).

Le CODEP36 définira des axes d'actions, dans un but de mutualiser les moyens des différents clubs. Le CODEP36 a vocation de soutenir, de réaliser des formations communes, ouverte à l'ensemble des adhérents des clubs de plongée de l'Indre avec en contrepartie, en général, une participation financière.

2) CHARTRE GRAPHIQUE

Le président rappelle que tout document, tout écrit au nom du CODPEP36, devra obligatoirement se faire dans le respect de la chartre graphique de la fédération. Avec le respect graphique du logo de la FFESSM en vigueur, en en-tête pour chaque correspondance. Les commissions seront tenues également d'utiliser les logos officiels que la fédération met à notre disposition sur le site fédéral.

3) ELECTION DU BUREAU ET FONCTIONS AU SEIN DU COMITE DIRECTEUR

Les membres du comité directeur ont été élus par l'ensemble des présidents des clubs, lors de l'AG ordinaire du 06 février 2021. Restait à élire le bureau et à définir le rôle et les fonctions de chacun. Mis à part le président, élu par l'AG, les membres du bureau sont élus au sein du comité directeur.

Le président a rappelé les différentes missions qui sont attribués pour chaque poste. Les personnes élues ont des compétences personnelles, professionnelles en adéquation sur le poste sur lequel ils sont candidats. Tous les membres du bureau ont des connaissances et une expérience reconnue pour les activités subaquatiques.

Le bureau est ainsi constitué :

<i>FONCTION</i>	<i>Prénom NOM</i>	<i>ELECTION</i>
Président	Maurice GORET	Élu lors de l'AG ordinaire du 06 février 2021
Président-Adjoint	Sébastien ROGALA	Élu lors du comité directeur du 10 février 2021
1^{er} Vice-Président	Olivier BAILLY	Élu lors du comité directeur du 10 février 2021
2^{ème} Vice-Président	VACANT	VACANT
Trésorier	Thierry NONCLERCQ	Élu lors du comité directeur du 10 février 2021
Trésorier Adjoint	Pascal CHERET	Élu lors du comité directeur du 10 février 2021
Secrétaire	Mathieu FAVRELIERE	Élu lors du comité directeur du 10 février 2021
Secrétaire adjoint	VACANT	VACANT

Le président indique qu'il a donné une mission permanente au président adjoint pour la gestion de la carrière du pont des piles. Le président a ensuite émis le souhait que chaque membre du comité directeur ait une mission précise à effectuer.

<i>FONCTION</i>	<i>Prénom NOM</i>	<i>Commentaire</i>
Président de la commission technique départementale	Jean-François ROSIER	Élu lors de l'AG ordinaire du 06 février 2021
Référent TIV	Simon COLLIN	Proposé par le président de la CTD
Commission Bio/Env	Jean-Pierre CHATAIGNER	<u>Objectif</u> : Constituer une commission structurée pour la prochaine ordinaire AG du CODEP en octobre 2021
Coordination des actions communes loisirs	Patrick HOCHAT	Exemple : Proposer au petites structures, des sorties commune en mer.
Liaison avec le CODIR du comité régional CVL	Catherine CHERET	Candidate sur la liste du président sortant (une seule liste)
Communication avec les élus	Didier CIRET	

4) ACTIONS URGENTES :

- Déclaration à la préfecture et à la banque :
Déclaration de l'association en ligne, composition du nouveau comité directeur -> Président
Prise de contact, dépôts des signatures pour la banque -> Président et les trésoriers
- Adresse postale :
L'adresse du siège social est « 34 espace Mendès France à Châteauroux », s'organiser pour aller relever le courrier régulièrement. -> Président, le trésorier, le secrétaire.
A l'avenir nous pourrions déplacer le siège social à la nouvelle piscine de Châteauroux « Balsan'éo ». Ce qui nécessitera une AG extraordinaire pour modifier les statuts

3. Tampons : à récupérer si possible ceux de l'ancien bureau, ou de les faire refaire -> Président. Catherine CHERET doit voir Catherine BENARD pour lui demander si elle sait où sont les tampons.
4. Subventions & soutien aux associations et calendrier :
Nous devons suivre et respecter les délais pour les demandes de subvention. En ayant au préalable rédiger un projet d'association. -> Président, le trésorier, le secrétaire
 - FDVA : pour aider au fonctionnement de l'association -> *dossier à rendre pour le 14/03/21*
 - ANS : ancien CNDS aide aux projets validés par FFESSM -> *mars/avril*
 - Subvention Châteauroux métropole : Fonctionnement et projet sportif local -> *Juillet*
 - Conseil Général : dossier à déposer -> *mi-octobre*
 - Région Centre : Aide aux compétitions organisées et manifestations (24h de plongée par exemple) : pour une *aide en septembre* déposer le dossier *avant le 1er juin*.
 - Plateforme « Soutiens ton club » : -><https://www.soutienstonclub.fr/>
C'est du financement participatif, le principe chaque association dépose son projet et peut recevoir des dons qui offrent des réductions d'impôts aux donateurs. 10% des sommes données sont versées dans un pot commun du monde sportif et le reste versé à l'association destinataire. Ensuite les sommes du pot commun sont redistribuées aux clubs.
5. Partenariats :
Les différentes conventions pour l'utilisation du site du Pont des Piles (CODEP-Syndicat Mixte, CODEP-Clubs du 36, CODEP-Clubs hors 36) doivent être élaborées. -> Président /Président Adjoint
Le président soulève la possibilité de rédiger une convention pour les clubs venant une ou deux fois dans l'année des départements voisins. Peut-on définir un forfait annuel ou à l'utilisation ? -> Président, Président Adjoint le trésorier, le secrétaire
6. Internet :
Il est nécessaire que le CODEP dispose d'adresses méls « uniformisées » (a minima bureau et commissions), d'un site internet hébergeur destiné à faire reconnaître son activité, et d'une solution de logiciel de gestion adapté aux clubs de plongée et de partage document en ligne.
Diverses solutions sont évoquées (google association, VPDIVE, hébergeur, ...). VPDIVE avait déjà été évoqué lors de la précédente mandature pour la gestion de la carrière du pont des piles. Un contact sera établi par le président adjoint.
7. Autre action de promotion :
Le secrétaire est chargé de contacter la presse locale chaque fois que besoin et avec la revue fédérale « SUBAQUA ».

5) ACTIONS EN COURS – EVENEMENTS A VENIR

Le point 5 de l'ordre du jour est sauté et sera intégré dans ce paragraphe (voir « internet »)

1. Recyclage TIV:
Un recyclage TIV est organisé par la CTD36 en mars. Il est décidé à l'unanimité de fixer une participation financière de 30 euros (stagiaires des clubs de l'Indre). Simon se renseignera sur les tarifs demandés au niveau régional. Il va en effet être nécessaire que le CODEP investisse dans du matériel pour être tout à fait autonome dans les formations TIV.
Une partie de stage se fait en visioconférence (théorie) les 03 et 10 mars et une autre en présentiel (pratique) à Châteauroux.
2. Formation biologique/environnement :
Le président souhaite qu'une conférence en visioconférence, en priorité pour les plongeurs débutants des clubs du CODEP, mais ouverte à tous dans le but de garder du lien avec les différents adhérents. L'intervention d'animateur extérieurs (ex animateurs du parc naturel de la Brenne) peut s'envisager.

3. 24 heures de la plongée

Cette manifestation, organisée par l'USA, ne s'est pas faite en 2020. Il est souhaitable de la reconduire et que le CODEP soit partenaire dans l'organisation. Sébastien, organisateur des précédentes éditions, est chargé dans sa mission sur la carrière de préparer cette manifestation (date, acteur, programme,...).

4. Pont des Piles

Le président adjoint indique qu'il faudra remettre à jour la carte des Ponts des Piles, lister les bouées. Cette activité peut être une bonne idée de sortie, de cohésion pour les membres du comité directeur.

5. Matériel

- Analyseur d'air

Le CODEP a dans une mandataire précédente investi dans un analyseur d'air. Mais à ce jour nous n'en avons plus trace. Le président demande aux représentants des clubs de s'assurer qu'ils ne sont pas en possession de ce matériel, notamment au sein de la section « plongée souterraine » du club de Châteauroux.

- Matériel photo

A l'issue de l'AG du 06 Février, le secrétaire sortant a remis à Maurice du matériel photo (appareil et boîtier étanche). Datant de quelques années, le matériel à tester. Maurice précise qu'il a déjà procédé à la recharge des deux batteries. L'une semble être défectueuse. L'appareil fait son âge. Le déclencheur est dur et l'enregistrement des photos sur la carte SD est très lent. Il n'y a pas de mode d'emploi.

- Traçabilité photo

L'ensemble du matériel appartenant au CODEP devra faire l'objet d'une traçabilité de façon à savoir où se trouve à tout instant. Le matériel investi par le CODEP reste sa propriété.

6) AGENDA

Les réunions du comité directeur se feront un mercredi soir.

La prochaine réunion est prévue pour le **24 mars 2021 à 20h** en visioconférence, ou si la situation sanitaire le permet, elle pourra se faire en présentiel, le lieu restera à définir.

FIN DE LA REUNION A 22H15

Maurice GORET,



Président du CODEP36

Mathieu FAVRELIERE,



Secrétaire du CODEP36